

	COMPTE-RENDU	Référence	CM04102018
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	1
Conseil Municipal du jeudi 04 octobre 2018			

Compte-Rendu de la Séance du Conseil Municipal du jeudi 04 octobre 2018

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué en date du 28 septembre 2018, s'est réuni en séance ordinaire, sous la présidence de M. Joël GUIN, Maire, à l'Hôtel de Ville, le jeudi 04 octobre 2018 à 19 h 30.

Étaient présents : M. LE MAIRE, Mme DUMONT, Mme DURIEU, Mme TONEGUZZO-CASTAN, M. DOUCENDE, M. DALL'ORSO, M. ROUX, M. VERDET, Mme LABAREILLE, M. ROSSI, M. DEFONTENAY, Mme GOTTRA, Mme ORTIGOSA, Mme THOMAS, Mme RIEU, Mme BENARFA, Mme DAVID, M. POIRET, M. FALLAMI, M. COTTAREL, Mme TALET, Mme FALLET-MICHEL, M. PONS Christophe (arrivé à 19 h 50), M. KARKRI. **Ont donné procuration** : M. BORIE, Mme PETIT, M. STEUDTNER, M. GARCIA, M. ROUVEIROL, Mme PELLEGRIN, M. PONS Christophe (jusqu'à 19 h 50), Mme VERA. **Absents excusés** : M. PONS Thomas, M. BIGOU.

Conseillers en exercice : 33 Conseillers présents à l'ouverture de la Séance : 23 Procurations : 8 Quorum : 17

La séance est ouverte à 19 h 34 par M. Joël GUIN, Maire,

M. le Maire invite les membres de l'assemblée à observer une minute de silence à la mémoire de M. Frédéri MITAN, Maire Honoraire de la Commune, récemment disparu, ayant siégé au sein de l'assemblée locale en tant qu'Adjoint au Maire, puis, en tant que 1^{er} édile durant 15 années.

Il rappelle aux conseillers municipaux le dépôt des accusés de réception et l'émergement de la fiche de présence.

Il propose pour Secrétaire de Séance Mme Martine DURIEU, élue à l'Unanimité

Il donne lecture des procurations.

Le procès-verbal du Conseil Municipal du 05 juillet 2018 est approuvé à l'Unanimité.

Information

M. le Maire donne lecture du calendrier prévisionnel du prochain Conseil Municipal qui se déroulera le jeudi 13 décembre 2018.

Il passe ensuite à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour de la séance.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM04102018
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	2
Conseil Municipal du jeudi 04 octobre 2018			

A – Finances/Économie/Commerce/Artisanat

Finances

A1- Subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention exceptionnelle au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 1 000 € en soutien à l'organisation d'un premier « Noël des Familles » autour d'un après-midi récréatif comprenant spectacle et goûter, en vue de distribuer aux enfants des familles suivies par la structure, des jouets neufs offerts sous forme de don par une entreprise.

Proposition adoptée par 28 Pour et 3 Contre

A2 – Subvention d'équipement au Centre Communal d'Action Sociale

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'attribuer une subvention d'équipement au Centre Communal d'Action Sociale d'un montant de 2 500 € en vue de procéder à l'acquisition de biens d'équipement et mobilier pour l'aménagement de la salle d'activités de la résidence seniors « Les Cerisiers » Avenue de la Fonderie.

Proposition adoptée par 28 Pour et 3 Contre

A3 – Participation aux charges scolaires de fonctionnement des écoles publiques du Pontet – (Année Scolaire 2017/2018)

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le montant de la contribution de la Commune aux charges de fonctionnement des écoles publiques de Le Pontet d'un montant de 1 170 € pour la scolarisation de trois enfants vedénaïens en classe élémentaire durant l'année scolaire 2017/2018.

Proposition adoptée à l'Unanimité

Arrivée de M. Christophe PONS à 19 h 50.

A4 – Participation aux charges scolaires de fonctionnement des écoles publiques d'Avignon – (Année Scolaire 2017/2018)

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal approuve le montant de la contribution de la Commune aux charges de fonctionnement des écoles publiques d'Avignon d'un montant de 5 299 € pour la scolarisation de six enfants vedénaïens en classes maternelle, élémentaire et spécialisée CLIS durant l'année scolaire 2017/2018.

Proposition adoptée à l'Unanimité

A5 – Durée d'amortissement des biens communaux - Modificatif

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal modifie le seuil des biens dits de faible valeur amortissables sur 1 an, pour le porter à 1 000 €, ajoute une durée d'amortissement fixée à 5 ans à l'article 21568 « Autres matériels et outillage d'incendie et de défense civile » pour les acquisitions relatives à la vidéoprotection actuellement amorties sur 10 ans.

Proposition adoptée par 23 Pour, 5 Contre et 3 Abstentions

	COMPTE-RENDU	Référence	CM04102018
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	3
Conseil Municipal du jeudi 04 octobre 2018			

A6 – Indemnité Représentative de Logement due aux instituteurs pour l'année 2017

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal prend acte du montant unitaire de la Dotation Spéciale Instituteurs fixé à 2 808 €, du montant de l'Indemnité Représentative de Logement due aux instituteurs pour 2017 fixée à 2 297,45 € pour l'indemnité de base et à 2 871,81 € pour les instituteurs bénéficiant de la majoration de 25 %, soit dans ce second cas une participation communale de 63, 81 €.

Proposition adoptée à l'Unanimité

A7 – Renégociation d'un prêt Mistral Habitat garanti par la Commune – Accord de garantie sur le réaménagement de la dette

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal accorde sa garantie à hauteur de 50 % sur le réaménagement du solde d'un emprunt contracté par Mistral Habitat et garanti par la Commune par délibération du Conseil Municipal du 24 septembre 1998, soit un capital restant dû d'un montant de 164 742,07 €, les nouvelles dispositions relatives à la mise en place de la Réduction du Loyer de Solidarité ayant contraint le bailleur, comme l'Etat l'y autorise, à procéder à un allongement de ses prêts.

Proposition adoptée par 27 Pour et 4 Abstentions

B - Urbanisme/Affaires Foncières/Travaux

B1 Affaires Foncières

B1-1 – Déclassement du Domaine Public d'un délaissé de voirie Avenue Charles de Gaulle

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal autorise la désaffectation et le déclassement du domaine public en domaine privé communal d'un délaissé de voirie d'environ 600 m² se situant Avenue Charles de Gaulle, au droit du rond-point du Collège « Lou Vignarès », dans la perspective que la Commune procède ensuite à la cession de ce bien.

Proposition adoptée par 23 Pour, 5 Contre et 3 Abstentions

C – Ressources Humaines

C1 - Modification du tableau des Effectifs Théoriques du Personnel Communal - Création d'un poste d'Attaché Territorial

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, le Conseil Municipal décide d'autoriser la création d'un poste à temps complet dans le cadre d'emploi des Attachés Territoriaux afin de permettre à un agent municipal de catégorie B d'être nommé à ce poste suite à son inscription par la Commission Administrative Paritaire sur la liste d'aptitude à la promotion interne.

Proposition adoptée par 23 Pour, 3 Contre et 5 Abstentions

M. le Maire passe à l'examen de la rubrique Administration Générale, accompagné en cela, par Mme GOTTRA, Conseillère Municipale déléguée à la Commande Publique, et par Mme DUMONT, 1^{er} Adjointe déléguée à l'Action Sociale.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM04102018
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	4
Conseil Municipal du jeudi 04 octobre 2018			

D – Administration Générale

D1 - Constitution d'un groupement de commande pour l'achat de gaz et d'électricité – Convention de Groupement de Commande avec le Grand Avignon- Approbation

Sur proposition de Mme GOTTRA, Conseillère Municipale déléguée à la Commande Publique, rapporteur, et conformément aux dispositions du Code de l'Energie sur la commercialisation de l'électricité et du gaz ainsi que celles du décret n° 2016-360 du 25 mars 2016, le Conseil Municipal approuve la constitution d'un groupement de commandes pour la fourniture de gaz et d'électricité entre des Communes membres de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon dont Vedène, des syndicats intercommunaux, des Centres Communaux d'Action Sociale dont celui de Vedène ainsi que le Grand Avignon en vue de bénéficier de conditions de garantie et de tarifs préférentiels, désigne le Président du Grand Avignon coordonnateur du groupement, autorise le Maire à signer la convention de groupement de commandes et les contrats à intervenir et décide que la Commission d'Appel d'Offres du groupement sera celle du coordonnateur.

Proposition adoptée par 23 Pour et 8 Abstentions

D2 - Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale (DSUCS) – Rapport 2017

Sur proposition de Mme DUMONT, 1^{ère} Adjointe déléguée à l'Action Sociale, rapporteur, le Conseil Municipal prend acte de la présentation du Rapport relatif à la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale 2017 qui détaille les actions engagées par la Commune en faveur de la cohésion sociale, de la solidarité et de l'insertion, de l'emploi, de l'enfance, de la jeunesse et du sport.

Proposition adoptée par 23 Pour et 8 Abstentions

D3 - Approbation de la Convention de Délégation à la Commune du Contingent de Logements Réservataires du Grand Avignon Opération « Le Clos Alphonse Daudet »

Sur proposition de Mme DUMONT, 1^{ère} Adjointe déléguée à l'Action Sociale, rapporteur, et sur saisine du Grand Avignon suite à une erreur matérielle, le Conseil Municipal, procède au retrait de la délibération DEL2017_1412_38 du 14 décembre 2017 et approuve de nouveau la convention de délégation du contingent de logements réservataires à la Commune par le Grand Avignon, garant bancaire de l'opération immobilière « Le Clos Alphonse Daudet » sise Avenue Alphonse Daudet portée par Poste Habitat Provence, autorise le Maire à signer le document à intervenir.

Proposition adoptée à l'Unanimité

D4 - Rapport d'Observations de la Chambre Régionale des Comptes sur la Gestion de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon - Exercices 2010 à 2016

Sur proposition de M. le Maire, rapporteur, conformément au Code des Juridictions Financières et sur saisine du Président de la Chambre Régionale des Comptes Provence-Alpes-Côte d'Azur, le Conseil Municipal prend acte de la tenue du débat se rapportant au Rapport d'Observations de la Chambre Régionale des Comptes PACA concernant la gestion de la Communauté d'Agglomération du Grand Avignon sur les exercices 2010 à 2016.

	COMPTE-RENDU	Référence	CM04102018
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	5
Conseil Municipal du jeudi 04 octobre 2018			

Prise d'Acte adoptée à l'Unanimité

Rendu Compte de Décisions

M. le Maire rend compte, au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales, des décisions n° 2018-106, 2018-107, 2018-108, 2018-109, 2018-110, 2018-112, 2018-113, 2018-114, 2018-115, 2018-116, 2018-117, 2018-118, 2018-119, 2018-120, 2018-121, 2018-122, 2018-123, 2018-124, 2018-126, 2018-127, 2018-128, 2018-129, 2018-132, 2018-133, 2018-134, 2018-135.

M. le Maire indique aux membres de l'assemblée qu'ils trouveront dans leur dossier un courrier de la Direction Générale des Finances Publiques concernant la fusion prochaine des Trésoreries de Sorgues et Monteux sur la Commune de Monteux.

E - Questions Diverses

A des questions orales et écrites émanant des Groupe Vedène Bleu Marine et Vedène Autrement.

Concernant un article paru dans la Presse relatif aux propos tenus par le Maire sur certains ralentisseurs implantés sur la Commune,

Le Maire

- confirme les propos qu'il a tenus dans l'article paru dans la Presse sur la légalité des ralentisseurs implantés sur la Commune et leur récente modification,
- dit que c'est l'issue évidente d'un procès perdu d'avance qui pèserait sur les finances de la Commune et donc sur ses habitants, qui l'a amené à faire réaliser ces modifications,
- ajoute que, depuis la mise aux normes des ralentisseurs, deux accidents de deux roues se sont produits sur la Commune liés à la vitesse et non pas au passage sur un ralentisseur non conforme,
- signale que les chicanes réalisées sur certaines voies communales sont adaptées aux véhicules légers et poids lourds mais que le danger vient des usagers qui ne respectent pas le Code de la Route,
- rappelle qu'il appartient au Maire de garantir la sécurité de ses administrés et par là-même, de réguler et ralentir la vitesse,
- constate que de nombreux Maires sont confrontés à cette problématique.

Concernant la publication parue sur les réseaux sociaux et la délégation du Droit de Préemption Urbain à l'Etablissement Public Foncier PACA, l'explosion des constructions sur le territoire et le sentiment des vedénais sur le sujet,

Le Maire

- précise que la délégation du DPU à l'EPF PACA ne concerne que les opérations du Petit Flory et du Centre Ville,
- rappelle que la loi impose à la Commune d'atteindre un taux de 25 % de Logements Locatifs Sociaux (LLS) de l'ensemble du parc immobilier,
- constate que ce taux ne pourra être atteint puisque s'appuyant sur le nombre de constructions qui évolue sans cesse,

	<h2>COMPTE-RENDU</h2>	Référence	CM04102018
		Document du	
		Version n°	1
		Page n°	6
Conseil Municipal du jeudi 04 octobre 2018			

- affirme à ce sujet qu'il n'est pas envisageable d'interdire les nouvelles constructions sur le territoire,
- indique que la Commune n'a pas les moyens financiers de se constituer elle-même une réserve foncière et qu'elle a conventionné pour cela avec l'EPF PACA afin de maîtriser son urbanisation,
- signale que, lors de son élection en 2008, il a saisi le Préfet au sujet de l'opération Petit Flory afin de bloquer ce projet mais qu'il était déjà trop tard, l'EPF PACA ayant débuté la procédure d'expropriation,
- déplore l'importance du nombre de logements vacants sur Avignon alors, qu'en parallèle, il est demandé aux Communes alentours de respecter ce quota de logements sociaux,
- ajoute que le post paru sur le réseau social concernait uniquement la période où le Préfet avait retiré son Droit de Préemption Urbain au Maire au titre de la carence de logements sociaux sur la Commune,
- regrette que, la Ville de Vedène étant attractive, les lois SRU et ALUR viennent compliquer la situation,
- ne souhaite pas faire supporter aux vedénais le poids de la pénalité financière due à la carence en logements sociaux en sus des constructions qui seraient malgré tout imposées par le Préfet, citant l'exemple de Cheval Blanc.

Concernant l'implantation des compteurs LINKY sur le territoire communal et la programmation d'une réunion publique,


Le Maire répond qu'il s'informera sur la possibilité d'obtenir la présence de techniciens d'ENEDIS, ce qui a été refusé jusqu'à présent, avant d'envisager un tel évènement.


Les membres du Groupe Vedène Bleu Marine annoncent qu'une liste de questions diverses va être déposée en fin de séance.

M. DALL'ORSO informe l'assemblée de la tenue du spectacle Le Clairon de l'Armistice organisé par le Cercle Généalogique de Vedène le 10 novembre prochain à 15 heures à l'Autre Scène.

Le Maire clôture la séance à 21 heures 25.

Fait à Vedène, le 08 octobre 2018


 Le Maire
 Joël GUIN



Affiché le **10 OCT. 2018**